

Me CHARLOTTE PASCAL COMMISSAIRE-PRISEUR JUDICIAIRE

CARCASSONNE ENCHERES

CONDITIONS DE VENTES

CHARLOTTE PASCAL

Commissaire-priseur judiciaire
30/32 Avenue Franklin Roosevelt 11 000 CARCASSONNE
Tél : 06 42 92 94 – Mail : hdv@carcassonne-encheres.com

CONDITIONS ACHETEURS

La vente sera faite au comptant et conduite en Euros - Les acquéreurs paieront des frais en sus des enchères de 21,6% TTC pour les ventes volontaires (CARCASSONNE ENCHERES) et 14,4% TTC pour les ventes Judiciaires, enchères en direct via www.interencheres-lives.com pas de majoration pour les ventes judiciaires, majoration de 3%HT soit 3,60%TTC pour les lots ventes volontaires (frais interencheres live).

GARANTIES

Les attributions ont été établies compte-tenu des connaissances scientifiques et artistiques à la date de la vente. L'ordre du catalogue sera suivi. Une exposition préalable permettant aux acquéreurs de se rendre compte de l'état des biens mis en vente, il ne sera admise aucune réclamation une fois l'adjudication prononcée. Les reproductions au catalogue des œuvres sont aussi fidèles que possible, une différence de coloris ou de tons est néanmoins possible. Les dimensions ne sont données qu'à titre indicatif.

ENCHERES

- Ordre d'achat : Si vous souhaitez faire une offre d'achat par écrit, vous pouvez utiliser le formulaire prévu à cet effet en fin de catalogue ou mis à disposition lors de l'exposition. Celle-ci doit nous parvenir au plus tard 2 jours avant la vente, accompagnée de vos coordonnées bancaires et d'un chèque de garantie.
- Enchères par téléphone : Si vous souhaitez enchérir par téléphone, veuillez en faire la demande par écrit en utilisant le formulaire prévu à cet effet, accompagné de vos coordonnées bancaires, d'un chèque de garantie et d'un numéro de téléphone où nous pourrions vous joindre, au plus tard 48 heures avant la vente. L'hôtel des ventes décline toute responsabilité au cas où la communication téléphonique n'aurait pu être établie. Toute personne ayant réservé une ligne téléphonique sera réputée acquéreur à l'estimation basse. Aucun appel téléphonique ne sera effectué pour un lot dont l'estimation est inférieure à 150€. En cas de double enchère reconnue effective par le Commissaire-priseur, le lot sera remis en vente, tous les amateurs présents pourront concourir à cette deuxième mise en adjudication.
- La participation aux ventes aux enchères publiques entraîne l'acceptation des conditions générales de vente.

DÉFAUT DE PAIEMENT

En application de l'article L. 441-6 du Code du Commerce, en cas de retard de paiement supérieur ou égal à 30 jours après la vente, des pénalités de retard au taux légal en vigueur majoré de 5 points, seront demandées à l'acheteur. L'application de cette clause ne fait pas obstacle à l'allocation de dommages et intérêts et aux dépens de la procédure qui serait nécessaire, et ne préjuge pas de l'éventuelle mise en œuvre de la procédure de folle enchère.

Mentions légales

Me Charlotte Pascal Commissaire-priseur Judiciaire/ Selarl Charlotte Pascal Office judiciaire/Compagnie : MIDI SUD OUEST
SARL CARCASSONNE ENCHERES /Opérateur de ventes volontaires (OVV)/Date déclaration ou N° agrément : 054-2014

Me CHARLOTTE PASCAL COMMISSAIRE-PRISEUR JUDICIAIRE

CARCASSONNE ENCHERES

ANNULATION

Le commissaire priseur se réserve le droit d'annuler la vente en cas de contestation justifiée.

FOLLE ENCHERE

Par dérogation de l'Art.14 de la loi du 10 juillet 2000 :

« A défaut de paiement par l'adjudicataire, après mise en demeure restée infructueuse, le bien est remis en vente à la demande du vendeur sur folle enchère de l'adjudicataire défaillant ; si le vendeur ne formule pas cette demande dans un délai de deux mois à compter de l'adjudication, la vente est résolue de plein droit, sans préjudice de dommages et intérêts dus par l'adjudicataire défaillant ».

RETRAIT DES ACHATS

Il est conseillé aux adjudicataires de procéder à l'enlèvement de leurs lots dans les meilleurs délais afin d'éviter les frais de magasinage qui sont à leur charge. Le magasinage n'entraîne pas la responsabilité de la SARL CARCASSONNE ENCHERES / HOTEL DES VENTES DE CARCASSONNE ni de l'expert à quelque titre que ce soit. Frais de magasinage CARCASSONNE ENCHERES / HOTEL DES VENTES DE CARCASSONNE:

Les frais de magasinage sont dus à compter du 15e jour (y compris les jours fériés) - Leur montant est de 1€ TTC par jour et par lot (y compris les jours fériés) et 45€ TTC par jour et par véhicule - Les lots dépassant le montant de 5 000€ supporteront une participation complémentaire aux frais d'assurance et d'administration de 2 % TTC de leur valeur. En cas de paiement par chèque ou par virement, la délivrance des objets pourra être différée jusqu'à l'encaissement. Dès l'adjudication, l'objet sera sous l'entière responsabilité de l'adjudicataire.

L'acquéreur sera lui-même chargé de faire assurer ses acquisitions, et la SARL CARCASSONNE ENCHERES / HOTEL DES VENTES DE CARCASSONNE décline toute responsabilité quant aux dommages que l'objet pourrait encourir, et ceci dès l'adjudication prononcée. En cas de vente à l'extérieur de l'hôtel des ventes, les frais de transport restent à la charge de l'acquéreur.

EXPÉDITION DES LOTS

Le transport est effectué sous l'entière responsabilité de l'acheteur. Les lots peuvent être expédiés par SARL CARCASSONNE ENCHERES / HOTEL DES VENTES DE CARCASSONNE aux conditions suivantes :

1- L'acceptation des conditions de vente inclus une décharge complète et totale de l'hôtel des ventes pour l'envoi de vos lots.

2- Pour tout envoi ou emballage (ex FEDEX, UPS, DHL...) nous vous invitons à contacter la société MAIL BOXES ETC à TOULOUSE au 05.34.66.85.37 ou par mail mbe2603@mbefrance.fr

Le choix du transporteur et l'organisation du transport appartiennent à l'acheteur.

3- Les lots ne seront expédiés qu'après règlement de l'achat et du transport.

Mentions légales

Me Charlotte Pascal Commissaire-priseur Judiciaire/ Selarl Charlotte Pascal Office judiciaire/Compagnie : MIDI SUD OUEST
SARL CARCASSONNE ENCHERES /Opérateur de ventes volontaires (OVV)/Date déclaration ou N° agrément : 054-2014